

États financiers consolidés de
**Corporation du Canton
d'Alfred et Plantagenet**

31 décembre 2024

Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet

31 décembre 2024

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 – 2
État consolidé des résultats	3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de la variation des actifs financiers nets	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 – 14
Annexes	
Immobilisations corporelles consolidées – Annexe 1	15
Excédent accumulé consolidé – Annexe 2	16
État consolidé de la variation des réserves et fonds de réserve – Annexe 3	17
État consolidé des charges par nature – Annexe 4	18

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil, résidents et contribuables de
Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion avec réserve. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

MNP s.r.l./LLP

300, rue McGill, Hawkesbury ON, K6A 1P8

300 McGill Street, Hawkesbury ON, K6A 1P8

Tél. : 613.632.4178 Téléc. : 613.632.7703

T : 613.632.4178 F : 613.632.7703

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hawkesbury (Ontario)
Le 15 juillet 2025



Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024 Budget	2024 Réel	2023 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Imposition – toutes catégories et les conseils scolaires (note 3)	16 578 828	16 600 581	16 760 213
Moins : montants reçus pour les Comtés unis de Prescott et Russell	(7 505 571)	(7 532 089)	(7 251 205)
Imposition nette aux fins municipales	9 073 257	9 068 492	9 509 008
Frais des usagers	5 926 111	6 339 576	4 278 912
Paiements de transfert			
Gouvernement du Canada	328 798	323 330	336 024
Province de l'Ontario	2 488 785	2 475 574	2 406 388
Autres municipalités	262 500	497 997	363 849
Licences et permis	64 600	56 172	56 086
Revenus de placements	165 050	516 729	550 253
Pénalités et intérêts	163 500	239 237	234 090
Quote-part de Hydro 2000 Inc.	-	(102 298)	(76 564)
Loyer	101 391	107 414	97 581
Dons	45 000	47 735	24 723
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	(4 917)	(52 167)
Autres	454 500	93 381	54 248
	19 073 492	19 658 422	17 782 431
Charges (annexe 4)			
Administration générale	1 981 838	2 033 774	1 791 474
Protection des personnes et des biens	2 844 882	2 985 640	2 808 694
Services de transport	3 596 367	4 521 808	4 417 608
Services environnementaux	4 004 337	4 902 467	4 590 625
Services de santé	-	-	2 300
Loisirs et services culturels	2 098 313	2 559 747	2 039 927
Urbanisme et mise en valeur du territoire	403 262	531 428	298 065
	14 928 999	17 534 864	15 948 693
Excédent de l'exercice	4 144 493	2 123 558	1 833 738
Excédent accumulé au début	60 906 112	60 906 112	59 072 374
Excédent accumulé à la fin (annexe 2)	65 050 605	63 029 670	60 906 112

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet
État consolidé de la situation financière
31 décembre 2024

	2024	2023
	\$	\$
Actifs		
Actifs financiers		
Encaisse	9 108 060	8 009 382
Débiteurs	1 851 447	1 509 758
Taxes à recevoir	1 405 737	1 606 815
Placements (note 4)	1 001 982	1 104 280
	13 367 226	12 230 235
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	2 921 014	2 053 680
Revenus reportés (note 5)	1 315 956	1 475 232
Avantages à l'emploi à payer	91 274	85 952
Emprunts (note 6)	3 708 099	3 873 857
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 7)	3 134 014	2 577 334
	11 170 357	10 066 055
Actifs financiers nets	2 196 869	2 164 180
Engagements (note 10)		
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe 1)	60 331 496	58 233 950
Stocks	370 492	358 458
Frais payés d'avance	130 813	149 524
	60 832 801	58 741 932
Excédent accumulé (annexe 2)	63 029 670	60 906 112

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Conseil


_____, Maire

Alexandre Charlebois
_____, Trésorier

Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet
État consolidé de la variation des actifs financiers nets

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024 Budget	2024 Réel	2023 Réel
	\$	\$	\$
Excédent de l'exercice	4 144 493	2 123 558	1 833 738
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	4 917	52 167
Amortissement des immobilisations corporelles	-	2 575 881	2 233 141
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 404 956)	(4 268 889)	(4 235 087)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	49 843	10 000
Augmentation des stocks	-	(12 034)	(157 498)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	-	18 711	(50 583)
Obligation de mise hors service des immobilisations	-	(459 298)	(581 767)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	(260 463)	32 689	(895 889)
Actifs financiers nets au début	2 164 180	2 164 180	3 060 069
Actifs financiers nets à la fin	1 903 717	2 196 869	2 164 180

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet**État consolidé des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024	2023
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	2 123 558	1 833 738
Variation dans les éléments hors caisse des actifs et passifs		
(Augmentation) diminution des débiteurs	(341 689)	696 095
Diminution (augmentation) des taxes à recevoir	201 078	(359 801)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	396 496	(135 005)
(Diminution) augmentation des revenus reportés	(159 276)	359 942
Augmentation des avantages à l'emploi à payer	5 322	3 840
Augmentation des stocks	(12 034)	(157 498)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	18 711	(50 583)
	108 608	356 990
Éléments de fonctionnement hors caisse		
Quote-part de Hydro 2000 Inc.	102 298	76 564
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	4 917	52 167
Amortissement des immobilisations corporelles	2 575 881	2 233 141
Dépenses d'actualisation des obligations de mise hors service des immobilisations	97 382	37 422
	2 780 478	2 399 294
Augmentation nette de l'encaisse due aux activités de fonctionnement	5 012 644	4 590 022
Activités d'immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 798 051)	(4 165 038)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	49 843	10 000
	(3 748 208)	(4 155 038)
Activité de financement		
Remboursement du capital des emprunts	(165 758)	(159 936)
Augmentation nette de l'encaisse	1 098 678	275 048
Encaisse au début	8 009 382	7 734 334
Encaisse à la fin	9 108 060	8 009 382

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 8.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Changement de méthodes comptables

Chapitre SP 3400 – Revenus

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, la Municipalité a adopté la nouvelle norme du chapitre SP 3400, « Revenus », qui établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation. La nouvelle norme est appliquée de manière prospective et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées. L'application prospective de cette nouvelle norme comptable n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

2. Méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la Municipalité sont la responsabilité de la direction et sont présentés selon les NCSP établies par le CCSP de CPA Canada.

L'emphase des états financiers consolidés du CCSP est sur la situation financière de la Municipalité et l'évolution de celle-ci. L'état consolidé de la situation financière présente les actifs et passifs. Les actifs financiers sont disponibles pour faire face aux obligations existantes ou financer des activités futures. Les actifs financiers nets sont la différence entre les actifs financiers et les passifs. Cette information donne les besoins futurs de revenus de la Municipalité et sa capacité de financer ses activités et de faire face à ses engagements.

Périmètre comptable

États financiers consolidés

Ces états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de fonctionnement, les réserves et fonds de réserve et les variations des investissements dans les immobilisations corporelles et incluent les opérations de tous les comités du Conseil et de la Commission suivante qui est sous le contrôle du Conseil :

Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton d'Alfred et Plantagenet

Référentiel comptable

Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus lorsqu'ils deviennent réalisables et quantifiables; les charges sont reconnues lorsqu'elles sont engagées et quantifiables à la suite de la réception de biens ou de services et la création d'une obligation de payer.

Instruments financiers

La Municipalité comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles de l'instrument financier. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, la Municipalité peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à la juste valeur. La Municipalité n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

2. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Instruments financiers (suite)

La Municipalité évalue par la suite les placements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que tous les instruments dérivés à la juste valeur, à l'exception des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments. La juste valeur est établie selon les cours publiés. Les transactions d'achat ou de vente de ces articles sont enregistrées à la date de transaction. Les gains et pertes nets résultant des variations de juste valeur sont comptabilisés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. La Municipalité n'a pas présenté d'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, car elle ne dispose d'aucun élément donnant lieu à des gains et pertes de réévaluation. Les placements dans des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et les instruments dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments sont évalués ultérieurement au coût, diminué de toute perte de valeur. À l'exception des instruments désignés à la juste valeur, tous les autres actifs et passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés en charges. Autrement, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement.

Tous les actifs financiers, à l'exception des instruments dérivés, sont soumis chaque année à un test de dépréciation. Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est enregistrée dans l'état consolidé des résultats. Les dépréciations d'actifs financiers évalués au coût et/ou au coût après amortissement pour refléter les pertes de valeur ne sont pas reprises pour les plus-values ultérieures. Les reprises de toute réévaluation nette des actifs financiers évalués à la juste valeur sont présentées dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation des actifs financiers nets.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui inclut tous les montants liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'actif. Le coût, moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile avec les durées suivantes :

Machinerie et équipement	5 – 50 ans
Véhicules	10 – 20 ans
Routes	10 – 50 ans
Améliorations des terrains	20 – 75 ans
Bâtiments et installations	20 – 90 ans

L'amortissement débute dans le mois où l'actif est mis en service et se termine dans le mois de la cession. Les constructions en cours ne sont pas amorties tant que les immobilisations corporelles ne sont pas prêtes à être utilisées pour offrir des services.

2. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les terrains ne sont pas amortis compte tenu de leur durée de vie infinie.

La Municipalité a un seuil de capitalisation de 25 000 \$ pour les installations civiles et actifs regroupés et de 10 000 \$ pour tous les autres actifs. Les éléments avec une valeur moindre sont imputés aux charges, sauf si regroupés, lorsqu'ils représentent une valeur importante ou pour des raisons opérationnelles. Des exemples d'éléments regroupés sont des ordinateurs, compteurs, poteaux et bornes-fontaines.

Dons d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues à titre de dons sont inscrites à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur à la date du don et le même montant est inscrit comme dons dans les revenus. Les dons d'immobilisations corporelles à d'autres organismes sont inscrits comme charges au montant de la valeur comptable nette à la date du transfert.

Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés comme location-acquisition ou location-exploitation. Les baux qui transfèrent la majorité des avantages et des risques sont comptabilisés comme location-acquisition. Les autres baux sont comptabilisés comme location-exploitation et les charges sont reconnues sur la durée des baux.

Stocks

Les stocks détenus pour offrir des services sont comptabilisés au moindre du coût ou du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Placement

Le placement dans les actions ordinaires de Hydro 2000 Inc. est comptabilisé selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation modifiée.

Revenus reportés

Les fonds reçus à des fins spécifiques sont comptabilisés comme revenus reportés jusqu'à ce que la Municipalité se conforme à l'obligation, pour laquelle elle a reçu les fonds.

Transferts des gouvernements

Les transferts des gouvernements sont constatés en tant que revenus dans l'exercice au cours duquel les transferts sont approuvés et les critères d'admissibilité sont respectés. Les transferts des gouvernements sont reportés lorsqu'ils sont grevés d'une stipulation qui exige des actions précises afin de conserver les transferts. Pour de tels transferts, les revenus sont constatés lorsque les stipulations ont été respectées.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état consolidé des résultats et les notes complémentaires sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

2. Méthodes comptables (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Municipalité comptabilise le passif relié à l'obligation de mise hors service d'une immobilisation découlant de l'acquisition, du développement, de la construction ou de l'exploitation normale d'une immobilisation, dans l'exercice au cours duquel il est engagé et lorsqu'une estimation raisonnable du montant de l'obligation peut être faite. Le passif est évalué selon la meilleure estimation de la dépense requise pour régler l'obligation actuelle.

Lorsque le passif pour une obligation liée à la mise hors service est initialement reconnu, le coût correspondant est ajouté au coût de l'actif correspondant et est amorti sur la durée de vie utile de l'actif.

Dans les exercices subséquents, le passif est ajusté pour tenir compte des changements résultant du passage du temps et des révisions de l'échéancier ou du montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation. L'accroissement du passif résultant de l'écoulement du temps est imputé aux résultats, tandis que les changements du passif résultant des révisions de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation sont comptabilisés comme un ajustement de la valeur comptable de l'actif à long terme correspondant.

La Municipalité continue de comptabiliser le passif jusqu'à ce qu'il soit réglé ou autrement éteint. Les déboursés effectués pour régler le passif sont déduits du passif déclaré au moment où ils sont effectués.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux NCSP, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et certaines charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Activités des Comtés unis de Prescott et Russell et des conseils scolaires

L'imposition des Comtés unis de Prescott et Russell et des conseils scolaires est composée des éléments suivants :

	Comtés unis	Conseils scolaires	Total
	\$	\$	\$
2024			
Imposition	5 363 237	2 142 334	7 505 571
Taxes supplémentaires	113 847	38 116	151 963
Taxes annulées	(77 167)	(48 278)	(125 445)
	5 399 917	2 132 172	7 532 090
2023			
Imposition	5 081 592	2 110 902	7 192 494
Taxes supplémentaires	88 250	34 893	123 143
Taxes annulées	(46 739)	(17 693)	(64 432)
	5 123 103	2 128 102	7 251 205

Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet

Notes complémentaires

31 décembre 2024

4. Placements

	2024	2023
	\$	\$
<i>Hydro 2000 Inc.</i>		
100 % des actions ordinaires	1 001 982	1 104 280

5. Revenus reportés

	2024	2023
	\$	\$
Frais de développement	1 259 155	1 372 529
Parcs	15 866	13 209
Autres	40 935	89 494
	1 315 956	1 475 232

La variation nette au cours de l'exercice des revenus reportés
s'explique comme suit :

Montants reçus	1 298 830	1 372 311
Revenus de placements	63 503	64 126
Revenus reportés constatés	(1 521 609)	(1 076 495)
	(159 276)	359 942
Revenus reportés au début	1 475 232	1 115 290
Revenus reportés à la fin	1 315 956	1 475 232

Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet

Notes complémentaires

31 décembre 2024

6. Emprunts

	2024	2023
	\$	\$
Emprunts contractés par la Municipalité portant intérêt entre 2,16 % et 4,53 %, échéant entre 2025 et 2037	3 708 099	3 873 857

Des emprunts expliqués ci-dessus, les versements de capital pour les prochains exercices financiers sont comme suit :

	Imposition générale	Frais des usagers	Total
	\$	\$	\$
2025	69 104	70 460	139 564
2026	60 025	73 584	133 609
2027	61 798	76 848	138 646
2028	63 625	80 257	143 882
Ensuite	353 772	2 798 626	3 152 398
	608 324	3 099 775	3 708 099

Les versements annuels en capital et intérêts requis pour rembourser les emprunts sont dans les limites annuelles de remboursement des emprunts prescrits par le ministère des Affaires municipales.

7. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations principales de la Municipalité liées à la mise hors service d'immobilisations sont composées des trois dépotoirs, qui devront être correctement éliminés lorsque ceux-ci seront vendus ou que des travaux de rénovation seront entrepris.

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	2 577 334	1 958 145
Impact de l'application du chapitre SP 3280	459 298	581 767
Obligations réglées	(39 501)	(74 842)
Charge de désactualisation	136 883	112 264
Solde à la fin	3 134 014	2 577 334

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est composée des éléments suivants :

Activités d'après-fermeture du dépotoir	2 651 751	2 577 334
Bâtiments et installations	482 263	-
	3 134 014	2 577 334

7. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Activités d'après-fermeture des dépotoirs

Les exigences des activités d'après-fermeture des dépotoirs ont été définies en conformité avec les normes de l'industrie et incluent le recouvrement final et la revégétation des dépotoirs, la surveillance des puits, l'échantillonnage et l'analyse des eaux souterraines et des eaux de surfaces, la surveillance du niveau des eaux souterraines et la préparation des rapports au Ministère.

L'obligation enregistrée est basée sur des estimations et des hypothèses en rapport à des événements couvrant une période de plus de 25 ans, tout en utilisant la meilleure information disponible à la direction. Des événements futurs pourraient affecter de façon significative les estimations des dépenses totales, des capacités utilisées ou du total des capacités disponibles et les frais courus estimés, et seraient reconnus de façon prospective comme un changement d'estimation, lorsqu'applicable.

8. Renseignements complémentaires à l'état consolidé des flux de trésorerie

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 4 268 889 \$ (4 235 087 \$ en 2023), dont 574 464 \$ (103 626 \$ en 2023) ont été payés après la fin d'exercice et 3 694 425 \$ (4 131 461 \$ en 2023) ont été payés au cours de l'exercice.

9. Régimes de pension

La Municipalité fait des contributions au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime interemployeurs qui, pour 2024, était pour 61 des membres (59 en 2023) du personnel. Le plan est un régime à prestations déterminées qui définit le montant de prestation à recevoir par les employés en fonction du nombre d'années de service et le niveau de salaire.

Le montant contribué au RREMO en 2024 était de 328 426 \$ (282 154 \$ en 2023) pour services courants et est inclus dans les charges à l'état consolidé des résultats.

10. Engagements

Collecte de déchets et recyclage

La Municipalité s'est engagée pour la collecte de déchets. Cette entente a été signée le 1^{er} avril 2024 et viendra à échéance en mars 2029. Les déboursés totaux prévus au cours des cinq prochains exercices ont été estimés à 2 851 000 \$.

Eaux usées et sites d'enfouissement

La Municipalité s'est engagée pour la surveillance des sites d'enfouissement. L'entente a été signée en décembre 2023 et vient à échéance en décembre 2025. Les déboursés totaux prévus au cours de la prochaine année sont de 50 000 \$.

Baux

La Municipalité s'est engagée pour la location d'une chargeuse. L'entente a été signée en octobre 2023 et vient à échéance en août 2026. Les déboursés totaux prévus au cours des deux prochains exercices ont été estimés à 70 000 \$.

11. Droits contractuels

Entente de location

La Municipalité a signé deux ententes pour la location de bâtiments. Ces ententes ont été signées entre avril 2022 et novembre 2023 et viennent à échéance entre janvier 2027 et février 2029. Les encaissements totaux prévus au cours des cinq prochains exercices ont été estimés à 49 000 \$.

La Municipalité a signé des ententes de location avec des sociétés de communication pour des dispositifs de signalisation. Ces ententes ont été signées entre septembre 2018 et janvier 2023 et viennent à échéance entre décembre 2027 et septembre 2028. Les encaissements totaux prévus au cours des quatre prochains exercices ont été estimés à 50 000 \$.

Panneaux solaires

La Municipalité a signé une entente avec une société de panneaux solaires. Cette entente a été signée en novembre 2017 et vient à échéance en novembre 2037. Les encaissements totaux prévus au cours des treize prochains exercices ont été estimés à 308 000 \$.

12. Instruments financiers

La Municipalité dans le cadre de ses opérations porte un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que la Municipalité n'est pas exposée à des risques importants en matière d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers, sauf indication contraire.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier subisse une incidence défavorable en raison d'une variation des taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs financiers et passifs financiers, soit le risque lié aux flux de trésorerie, et sur la juste valeur d'autres actifs financiers ou passifs financiers, soit le risque de prix.

La Municipalité est exposée au risque de prix découlant des variations des taux d'intérêt en raison de ses emprunts, qui porte intérêt à taux fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la Municipalité à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de liquidité

L'objectif de la Municipalité est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Municipalité surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2024, les principaux passifs financiers étaient les créditeurs et charges à payer et les emprunts.

13. Chiffres du budget

Le budget initial de fonctionnement approuvé par la Municipalité est présenté dans l'état consolidé des résultats. Les budgets prévus comme investissements dans les immobilisations corporelles sont sur une base de projet. Comme les projets peuvent s'échelonner sur plus d'un exercice, les montants prévus peuvent être différents des chiffres réels. De plus, la Municipalité ne budgète pas de transactions dans les réserves et fonds de réserve, sauf les transferts avec le fonctionnement ou les immobilisations corporelles.

Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet

Immobilisations corporelles consolidées

Exercice terminé le 31 décembre 2024

Annexe 1

	Machinerie et équipement	Véhicules	Routes	Terrains et améliorations des terrains	Bâtiments et installations	Construction en cours	OMHSI	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$		\$	\$
Coût									
Début de l'exercice	4 713 249	5 090 050	26 115 539	7 020 031	59 241 971	215 905	581 767	102 978 512	98 416 485
Transferts	(185 956)	6 618	3 318 549	(148 889)	(2 990 322)	-	-	-	-
Acquisitions	382 187	583 960	1 446 917	708 253	1 099 140	48 432	459 298	4 728 187	4 816 854
Cessions	(180 416)	(138 877)	(261 504)	-	-	-	-	(580 797)	(254 827)
Fin de l'exercice	4 729 064	5 541 751	30 619 501	7 579 395	57 350 789	264 337	1 041 065	107 125 902	102 978 512
Amortissement cumulé									
Début de l'exercice	3 451 848	2 499 017	13 784 638	1 974 600	23 018 736	-	15 723	44 744 562	42 704 081
Transferts	-	-	665 098	-	(665 098)	-	-	-	-
Amortissement	232 455	371 181	875 176	131 732	928 622	-	36 715	2 575 881	2 233 141
Amortissement cumulé sur les cessions	(158 735)	(138 877)	(228 425)	-	-	-	-	(526 037)	(192 660)
Fin de l'exercice	3 525 568	2 731 321	15 096 487	2 106 332	23 282 260	-	52 438	46 794 406	44 744 562
Valeur comptable nette	1 203 496	2 810 430	15 523 014	5 473 063	34 068 529	264 337	988 627	60 331 496	58 233 950

Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet

Excédent accumulé consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2024

Annexe 2

	2024	2023
	\$	\$
Réserves (annexe 3)		
Fonds de roulement	1 188 218	948 405
Charges futures de nature capitale pour les quartiers	1 388 937	871 486
Adduction d'eau	571 875	503 389
	3 149 030	2 323 280

Fonds de réserve (annexe 3)

Besoins courants		
Adduction d'eau	101 628	92 447
Réseaux d'égouts	706	674
Charges futures de nature capitale		
Adduction d'eau	2 648 380	2 332 428
Réseaux d'égouts	4 700 703	4 013 916
Site d'enfouissement	1 498 693	1 375 105
	8 950 110	7 814 570
	12 099 140	10 137 850

Fonctionnement

. pour l'augmentation des redevances des usagers des réseaux d'égouts	(302 954)	(40 729)
. pour (l'augmentation) la diminution des frais des usagers de l'adduction d'eau	(46 296)	42 171
. Commission de la Bibliothèque	229 380	211 752
. Programme d'Accès communautaire	13 402	13 402
	(106 468)	226 596

Investi dans les immobilisations corporelles	56 623 397	54 360 093
Immobilisations corporelles non financées	(2 529 127)	(1 226 865)
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations non financée	(3 134 014)	(2 577 336)
Dette interne non financée	(925 240)	(1 118 506)
Placements (note 4)	1 001 982	1 104 280
	51 036 998	50 541 666
	63 029 670	60 906 112

L'excédent d'opérations cumulé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 d'un montant de 469 763 \$ (332 532 \$ en 2023) a été transféré aux réserves suivantes :

Réserves

Fonds de roulement	187 905	332 532
Charges futures de nature capitale pour les quartiers	281 858	-
	469 763	332 532

Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet
État consolidé de la variation des réserves et fonds de réserve
 Exercice terminé le 31 décembre 2024

Annexe 3

	2024	2023
	\$	\$
Revenus		
Placements	413 248	374 458
Frais des usagers	690 016	476 005
	1 103 264	850 463
Transferts nets du fonctionnement	858 026	43 236
Variation des réserves et fonds de réserve	1 961 290	893 699
Réserves et fonds de réserve au début	10 137 850	9 244 151
Réserves et fonds de réserve à la fin	12 099 140	10 137 850

Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet
État consolidé des charges par nature
 Exercice terminé le 31 décembre 2024

Annexe 4

	2024 Budget	2024 Réel	2023 Réel
	\$	\$	\$
Charges			
Salaires, traitements et avantages sociaux	5 405 075	5 251 359	4 480 696
Intérêts	215 000	214 583	225 557
Matériaux	4 281 814	4 355 071	4 507 208
Services contractuels	4 914 023	4 902 410	4 351 486
Loyers et frais financiers	41 840	66 931	82 407
Transferts externes	71 247	71 247	68 198
Amortissement des immobilisations corporelles	-	2 575 881	2 233 141
Augmentation du passif pour OMHSI	-	97 382	-
	14 928 999	17 534 864	15 948 693